

## Conditions rentrée 2020

### Ecole de Saint André Allas

Chers parents,

Suite à la publication du protocole sanitaire relatif au fonctionnement des écoles dans le contexte Covid-19, voici des informations sur l'organisation mise en place à l'école de Saint André Allas à partir du mardi 1<sup>er</sup> septembre. Merci de les lire avec attention :

**-Réunion de rentrée :** il n'y aura pas de réunion de rentrée commune à toutes les classes cette année. Nous vous enverrons un document par mail récapitulant les informations utiles. **Par contre, chaque enseignante fera comme tous les ans une réunion avec les parents des enfants de sa classe** afin d'expliquer l'organisation pédagogique mise en place cette année scolaire. La date de cette réunion vous sera communiquée dès que possible.

**-Classes :** conformément aux indications ministérielles, elles ont été aménagées de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves. Cette règle ne s'applique pas à l'extérieur où aucune distanciation entre les élèves d'une même classe n'est plus nécessaire. Les élèves de maternelle ne sont pas soumis à une quelconque distanciation en classe ou à l'extérieur.

**-Récréations :** afin de limiter le brassage des élèves, les récréations des différentes classes seront prises séparément ou dans des lieux différents.

**-Cantine :** elle fonctionnera normalement avec 2 services. Les groupes classes seront séparés de manière à limiter le brassage des élèves.

**-Garderie du matin :** elle sera assurée de 7h00 à 8h35.

**-Garderie du soir :** elle commencera à 16h45 et finira à 18h30.

**-Bus :** il fonctionnera normalement.

#### **Entrée des élèves :**

- Elèves de PS-MS : les parents peuvent accompagner leur enfant dans la classe à partir de 8h35. Les parents devront **obligatoirement** se désinfecter les mains et porter un masque pour pouvoir entrer dans l'enceinte de l'établissement. Afin de respecter une distanciation physique d'au moins un mètre dans le bâtiment scolaire, le nombre de parents présents à l'intérieur du vestiaire et de la classe sera limité.
- Elèves de GS à CM2 : mêmes règles que celles en vigueur avant les vacances d'été. Pour rappel : afin de limiter les regroupements ou croisements importants, s'il ne prend pas le bus ou ne va pas à la garderie, l'enfant doit être déposé au niveau de l'arrêt de bus entre **8h35 et 8h45**. **Merci de respecter impérativement ces horaires.**

Les élèves seront invités à rejoindre leur classe où ils seront pris en charge par leur enseignante.

### **Sortie des élèves :**

- Elèves de PS-MS : les parents qui souhaitent récupérer leur enfant à 16h15 peuvent rentrer **dans la petite cour de récréation des maternelles** où leur enfant leur sera remis par Mme Garcia. Le port du masque est obligatoire.
- Elèves de GS à CM2 : mêmes règles que celles en vigueur avant les vacances d'été.  
Pour rappel : afin de limiter les regroupements ou croisements importants, l'enfant sera remis aux parents dans leur voiture à l'entrée de l'école sur un arrêt minute à 16h15.  
Les parents qui arrivent avant 16h15 peuvent attendre au portail en respectant les distances. Pour les parents, le port du masque est recommandé.

Il est interdit de rester sur les parkings une fois l'enfant récupéré.

**Il est impérativement demandé aux parents de récupérer leur enfant à 16h15 pour ceux qui ne resteront pas en garderie ou ne prendront pas le bus.**

**-Gestes barrières** : à l'école, les enfants continueront de respecter les gestes barrières dont le lavage régulier des mains.

De leur côté, les parents doivent **surveiller d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte à l'école** (la température doit être inférieure à 38°C).

### **-Organisation en cas d'apparition de symptômes du Covid19 chez un élève**

-Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance (réfectoire des enseignants) dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrières.

-Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrières.

- Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents : éviter les contacts et consulter le médecin traitant.

-L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

### **En cas de test positif :**

-Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.

-La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.

- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.

-Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.

-Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école.

-Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

Cordialement,

L'équipe enseignante et municipale.

Jeudi 03 septembre 2020,

Bonjour à tous,

Vous trouverez ci-joint le document envoyé précédemment par mail récapitulatif de l'organisation mise en place à l'école de Saint André Allas au niveau du scolaire et du périscolaire.

Si ce n'est pas déjà fait, merci de le lire avec attention. Nous insistons particulièrement sur les conditions d'entrée et de sortie.

Cordialement,

L'équipe enseignante et municipale

Jeudi 03 septembre 2020,

Bonjour à tous,

Vous trouverez ci-joint le document envoyé précédemment par mail récapitulatif de l'organisation mise en place à l'école de Saint André Allas au niveau du scolaire et du périscolaire.

Si ce n'est pas déjà fait, merci de le lire avec attention. Nous insistons particulièrement sur les conditions d'entrée et de sortie.

Cordialement,

L'équipe enseignante et municipale

Jeudi 03 septembre 2020,

Bonjour à tous,

Vous trouverez ci-joint le document envoyé précédemment par mail récapitulatif de l'organisation mise en place à l'école de Saint André Allas au niveau du scolaire et du périscolaire.

Si ce n'est pas déjà fait, merci de le lire avec attention. Nous insistons particulièrement sur les conditions d'entrée et de sortie.

Cordialement,

L'équipe enseignante et municipale